ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962 (38e CIRCONSCRIPTION - CLICHY-LEVALLOIS)

CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS
et RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE



CHARLES

DEUTSCHMANN

Maire de Levallois Perret, Président de l'Union des Maires de la Seine, Président du Syndicat Intercommunal pour le Gaz, Membre du Comité Directeur du Conseil des Communes d'Europe.

Officier de la Légion d'Honneur — Officier du Mérite Civil Officier du Mérite Social — Officier d'Académie — Croix de Guerre,

SUPPLÉANT :

JEAN-LOUIS LACHAUD

Avocat à la Cour d'Appel de Paris — Diplômé d'études supérieures du Doctorat de Droit privé — Licencié ès-Lettres



Je n'ai pas l'hypocrisie de renier mes origines politiques, j'ai en effet adhéré au R.P.F. en 1947 et par voie de conséquence, je me suis trouvé placé derrière le Général de GAULLE comme j'avais été derrière POINCARE, en 1920. Résistant authentique, je considérais à l'époque que l'homme du 18 Juin était particulièrement qualifié pour regrouper les Français en vue de redresser une situation obérée par la dernière guerre.

A cette époque, le R.P.F., qui n'imposait pas de doctrine spéciale à ses adhérents, était selon moi, susceptible de répondre aux nécessités du moment, en rassemblant toutes les bonnes volontés.

Mais depuis, le R.P.F. a été dissous et la situation politique a considérablement évolué, les hommes aussi, car il en est qui, parvenus au pouvoir, se sont détournés de leurs programmes; provoquant ainsi une certaine confusion dans les esprits; quant à l'U.N.R., elle se considère comme le prolongement du R.P.F. en se révélant toutefois moins libérale puisqu'elle entend tout régenter en luttant contre toutes les formations politiques. Elle est cependant elle-même un parti politique comme les autres, parti qui, à défaut de programme, manifeste une omnipotence autoritaire.

A notre connaissance, il n'y a que les pays à régime totalitaire qui n'aient pas de partis, l'U.R.S.S. en particulier qui pratique une politique dominatrice.

Il faut rappeler à ce sujet, qu'en U.R.S.S., le service militaire est de 3 à 5 ans, alors qu'en France on crie après les 18 mois.

Il convient de rappeler également qu'à Moscou on est toujours satisfait de voir défiler l'armée au pas de parade (pas de l'oie) derrière le matériel de guerre.

Etant candidat, je me permets de souligner que je suis Maire à Levallois-Perret depuis plus de quinze ans et que la Commune que j'ai l'honneur d'administrer est souvent donnée comme exemple de bonne gestion par toute la hiérarchie de la tutelle administrative; c'est une des raisons pour lesquelles j'ai été directement promu au grade d'Officier du Mérite Civil (récompense qu'on attribue avec parcimonie). Constamment élu et réélu sur une liste de défense des intérêts communaux et sociaux, j'estime avoir satisfait à ma mission puisque les services sociaux sont plus développés à Levallois-Perret que partout ailleurs et que les impositions locales se classent parmi les plus faibles des 80 Communes du Département.

J'ai, par ailleurs, manifesté mon activité sur un plan plus élargi puisque depuis une dizaine d'années je préside l'Union des Maires de la Seine ainsi que le Syndicat Intercommunal pour le Gaz où j'ai fait admettre, soit dit en passant, une tarification réduite pour les consommateurs économiquement faibles, de toutes les Communes de la Seine. Au cours de mes activités, j'ai également obtenu sur le plan financier des aménagements importants et très bénéfiques pour toutes les Communes au fonds départemental de péréquation de la taxe sur les ventes (cette taxe alimente les budgets communaux dans la proportion de 50 %).

Entre temps, en 1958 j'ai été candidat aux élections législatives sur une liste d'Union Républicaine de civisme national et j'ai obtenu sur Levallois-Perret, bien que ne disposant pas des moyens financiers de l'U.N.R., le même nombre de voix que M. CARTER... le brillant élu.

Et au cours des Elections Municipales qui suivirent, en 1959, j'obtenais cette fois presque le double des voix recueillies par le même M. CARTER. J'ai le souvenir d'avoir été malmené au cours de la campagne des Elections Législatives en 1958 on me reprochait de n'être pas demeuré inconditionnellement derrière de GAULLE — ce qu'il n'a jamais demandé —. Or, je considère toujours, que d'être inconditionnellement derrière qui que ce soit, c'est faire abnégation de sa personnalité, abnégation qu'il est difficile de s'imposer vis-à-vis d'une politique qui se manifeste souvent par des improvisations variées ou inattendues.

J'estime, en résumé, qu'on a parfaitement le droit d'être un bon républicain et patriote sans être pour autant un inconditionnel ou un démagogue.

Telles sont les déclarations que je me devais de vous faire Chères Electrices et Chers Electeurs en me présentant à vos suffrages pour l'Election Législative du 18 Novembre prochain.

Ma candidature est appuyée par celle de Maitre Jean-Louis LACHAUD, Avocat à la Cour. Il est jeune, dynamique plein d'allant, sportif à ses heures, ses connaissances juridiques et administratives ne sont plus à mettre en évidence. Il ne pouvait y avoir de partenaire plus qualifié pour solliciter vos suffrages.

D'avance, Merci.

RESPECT ET EXTENSIONS DES LIBERTES LOCALES

Le principe des franchises communales et départementales a été proclamé par le texte de la Constitution de la Ve République.

Le principe est conditionné par un renouvellement de la conception des pouvoirs de tutelle qui concilie les nécessités d'une administration moderne et le respect de l'autorité et de la responsabilité des Maires et des Conseils Municipaux.

A cet effet, il convient de revenir à une autonomie réelle des collectivités locales par :

1° L'organisation d'un contrôle administratif portant uniquement sur la légalité des délibérations municipales et non plus sur leur opportunité;

2° L'exercice intégral de ce contrôle par l'administration préfectorale ou régionale tutrice normale des communes dans tous les domaines, à l'exclusion de l'intervention des organismes d'Etat, en particulier du Ministère des Finances;

3° L'exclusion du budget des communes des charges de l'Etat, l'interdiction à l'autorité de tutelle de mettre à la charge des collectivités des dépenses supplémentaires non compensées par un apport de ressources nouvelles, la claire définition des attributions de l'Etat et des collectivités locales;

4° La non exécution par les Services Communaux des travaux incombant à l'Administration de l'Etat, sauf convention expresse approuvée par la Municipalité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1° Etude et fixation d'un volume optimum de population pour la région parisienne; le rétablissement de l'équilibre démographique entre le reste de la France et l'agglomération parisienne d'une part, et la répartition rationnelle de la population à l'intérieur de l'agglomération d'autre part, conditionnent l'ensemble de l'aménagement.

2° Consultation des communes associées au sein du district de la région de Paris pour tout ce qui concerne la réalisation des plans de construction, d'urbanisme, de circulation, de transports et d'expansion économique.

CONSTRUCTION ET HABITAT

1° Relance de la construction dans le département de la Seine, où le problème du logement est dramatique et où les logements mis en chantier ou livrés diminuent depuis 1956;

2° Utilisation immédiate de tous les terrains libres du département, par l'édification de logements et la reconstitution d'espaces verts, en particulier des terrains inutilisés qui appartiennent à l'Etat;

3° Liaison étroite entre les municipalités et les administrations qui contrôlent l'urbanisme et la construction et, en particulier, information complète et scrupuleuse des maires qui, trop souvent, sont tenus dans l'ignorance de projets concernant leur commune;

4° Adaptation des plans, et tout spécialement des projets de « grands ensembles » aux possibilités réelles des communes;

5° Défense des intérêts communaux dans le financement des dépenses d'intérêt général où l'Administration les met trop souvent devant le fait accompli, ne permettant pas une adaptation réaliste des possibilités budgétaires des municipalités;

6° Augmentation des crédits à la construction, tant sur le plan H.L.M. que sur celui des avances du Crédit Foncier (secteur privé), de façon à les adapter aux besoins réels, en fonction de l'augmentation du revenu national.

POLITIQUE DE LA JEUNESSE

1° Priorité, dans les projets et les réalisations d'habitat, aux groupes scolaires, aux terrains de sports, aux espaces verts;

2° Décentralisation des établissements secondaires et techniques, de manière à éviter des déplacements fatigants et moralement dangereux aux enfants fréquentant les classes de la 6e à la 3e;

3° Multiplication des Centres de formation professionnelle destinés à la formation d'ouvriers qualifiés et de futurs cadres de maitrise (et dont le nombre est notoirement insuffisant) de notre département, en liaison avec les organismes syndicaux de la production, du commerce et du travail;

4° Rationalisation des fournitures scolaires, et en particulier des manuels, dont la disparité et les changements trop fréquents représentent une lourde charge pour les municipalités et les familles;

5° Prise en charge totale par l'Etat des charges financières représentées par les professeurs des enseignements spéciaux dans les Cours complémentaires du département de la Seine (près de la moitié de l'effectif total);

6° Information méthodique du corps enseignant et des familles sur les résultats obtenus par les organismes d'orientation professionnelle et sur les variations des débouchés offerts aux jeunes.

SCOLARITE

L'article 2 de la Constitution précise que la France est une République indivisible laïque démocratique et sociale; par voie de conséquence, l'école publique est obligatoirement laïque.

A cet effet, il convient d'affirmer que la loi est scrupuleusement appliquée dans toutes les communes et nous nous honorons d'inscrire dans notre budget communal de Levallois-Perret au chapitre de la Scolarité, les crédits qui sont proportionnellement à la population scolaire les plus importantes de toutes les communes du Département.

Par ailleurs, toutes les œuvres scolaires, post-scolaires, caisse des Ecoles, etc... sont sur le plan local en pleine activité et prospérité.

Cependant nous rejoignons Jules Ferry, l'auteur de la loi sur l'enseignement obligatoire, public et gratuit dans ses conceptions libérales (J. Ferry était un modéré) respectant ainsi la liberté de conscience de chacun.

L'école privée dont il convient d'apprécier le comportement, manifeste, de son côté, un esprit de compréhension incontestable quant au respect de la loi; les rapports avec la Municipalité ont toujours été excellents.

SPORTS

On sait l'important rôle dévolu au sport dans la vie moderne et notre pays qui avait toujours occupé une place d'honneur dans ce domaine s'est trouvé distancé, en particulier aux derniers Jeux Olympiques.

Si la France doit retrouver la place qui lui revient, il faut s'appuyer sur les concours les plus qualifiés.

Les bonnes volontés ne suffisent pas, il faut que le Parlement s'engage à voter les crédits nécessaires à l'équipement sportif... Stades..., piscines, terrains de jeux, etc.

Le sport intéresse tous les jeunes au premier chef, physiquement et moralement.

Et la jeunesse... c'est toute la Nation... de demain.

L'EUROPE

Il est superflu de préciser ici, combien nous sommes attachés aux conceptions d'une Europe unie, dans tous les domaines, y compris le Marché Commun et l'Alliance Atlantique.

Comme justification, je ne peux mieux faire que de rappeler que je suis personnellement :

Membre du Comité Directeur du Conseil des Communes d'Europe (section française), depuis 1950.

Nous applaudissons, sans réserve, à l'institution de l'O.N.U. ce « Tribunal » international qui est le plus sûr garant pour la Paix dans le Monde.

ACTION PARLEMENTAIRE

1° Respect de l'équilibre des pouvoirs établis par la Constitution et lutte contre l'interprétation restrictive des textes organisant le contrôle parlementaire;

2° Opposition aux délégations de pouvoirs de gouvernement pour tout ce qui regarde la législation départementale et communale;

3° Application libérale des dispositions organisant la consultation des assemblées locales élues, dans la création et le fonctionnement des districts urbains;

4° Défense des droits des catégories sociales particulièrement touchées par les mesures d'austérité, et particulièrement des Anciens Combattants, des assurés sociaux et des familles;

5° Politique d'expansion économique et de lutte contre la récession et le chômage, fondée sur l'ouverture de chantiers de grands travaux rentables d'intérêt général (protection de l'agglomération parisienne contre les inondations, modernisation de l'équipement de circulation du département de la Seine, équipement scolaire, sportif et hospitalier.

Tels sont les problèmes auxquels les élus de la liste d'union consacreront leur activité, sans démagogie, mais dans le sens du progrès social, qui peut seul assurer la réalité de l'union de tous les Français .

Chères Electrices,

Chers Electeurs,

Comme vous le savez, je suis un administrateur avant d'être un politicien, en me confiant un mandat, comme les Levalloisiens l'ont toujours fait depuis plus de quinze ans, vous savez que vous ne serez pas dupés et que j'aurai à cœur de défendre les intérêts qui me seront confiés.

C'est dans une attitude de dignité que j'affronte votre jugement et vous remercie de vos précieux encouragements.

Vive la France ! Vive la République !